

Annexe 5.1 - Définition des différents ministères supra-locaux

1. Apôtre

Description

Bibliquement, il représente, avec les autres apôtres et en collaboration particulièrement avec les prophètes, le fondement de l'Eglise. Envoyé du Seigneur et de l'Eglise, il fonde et développe des églises, des écoles, des réseaux ou tout ce que le Seigneur lui met à cœur en harmonie avec les autres ministères.

Il a une sensibilité particulière à la sainte doctrine selon les Ecritures, et a à cœur la conduite générale du peuple de Dieu. Sans aucune exclusivité, il se sent responsable face à l'administration des dons spirituels et des ministères, en collaboration avec d'autres serviteurs.

Il contribue à l'unité de l'Eglise Corps de Christ et des églises, dans l'amour et la vérité.

Souvent il représente l'Eglise dans les relations avec l'Etat ou des démarches officielles.

Il peut être appelé à la présidence d'organisations faitières en Suisse ou au-delà. Il peut être appelé à représenter une région ou le mouvement.

2. Prophète

Description

Voix de Dieu sous l'inspiration de l'Esprit Saint, il représente en Christ sous l'autorité apostolique et avec l'approbation des autres ministères, le fondement de l'Eglise.

Il peut donner des directives quant à l'appel, la forme et la fonction des ministères et les activités générales des Eglises.

Il discerne les temps et les événements à venir au travers du plan de salut de Dieu. Nous distinguons entre le don de prophétie et le ministère de prophète. En général le don de prophétie a une compétence locale et s'exerce sous la responsabilité du conseil local. Le ministère de prophète a une compétence régionale et nationale: exercé sous la responsabilité des apôtres et des conseils de région.

Dans une assemblée locale, une convention ou tout autre rassemblement, les responsables peuvent inviter individuellement certains porteurs de dons de prophétie reconnus et mûrs, à se sentir libres dans l'inspiration.

Il peut représenter l'Eglise dans des cadres officiels et participer à des organisations faitières.

Il est bienvenu que le prophète fasse partie du conseil de région.

3. Evangéliste

Description

Il annonce la Bonne Nouvelle auprès et au loin, voir dans le monde et manifeste la sagesse de Dieu pour conduire au salut de l'individu aux foules. Il prêche le salut avec les signes qui l'accompagnent, en particulier la santé par la guérison et la délivrance aux opprimés.

Il contribue à créer dans les Eglises un style de vie propre à l'évangélisation continue.

Il collabore avec les autres ministères.

Il aide à ce que les nouveaux convertis deviennent des disciples de Jésus-Christ et se joignent à une communauté locale.

Il peut représenter l'Eglise dans les actes officiels.

Il fait partie en règle générale du conseil de région.

4. Pasteur

Description

Berger d'une ou de plusieurs assemblées locales, le pasteur est ancien parmi les anciens et préside dans la règle le conseil local.

Il conduit le peuple de Dieu et travaille avec le conseil local.

En règle générale avec le conseil d'église, Il est responsable de la prédication, de l'enseignement et de la relation d'aide. Il encourage, forme et accompagne d'autres personnes dans un ministère correspondant à leurs dons.

Il exerce et coordonne la relation d'aide et l'accompagnement des gens. Il contribue à la vie de l'Eglise, véritable famille de Dieu dans laquelle règne l'amour et la vérité. Il est ouvert pour une croissance dans le Corps de Christ à tous les niveaux.

Compétences et tâches de structure

Le pasteur dirige l'assemblée locale avec le conseil local.

Il est responsable de l'accomplissement des décisions du conseil local et du conseil de région.

Il dépend du conseil de région dont il est appelé à faire partie.

Il représente l'Eglise dans les actes officiels.

Il peut représenter M+ en Suisse et dans les organisations diverses en Suisse et au-delà.

Profil

Voir le ministère d'ancien

Vocation pour un ministère à plein-temps ou à temps partiel.

5. Docteur

Description

Enseignant de la Parole, il sonde la Révélation biblique, structure logiquement celle-ci et la transmet fidèlement. Il veille à la saine doctrine dans les Eglises.

Il contribue à la formation de tous les membres de l'Eglise pour leur fonction particulière (Enseignement continu, catéchismes, écoles bibliques, etc...).

Avec les autres ministères, il contribue à l'édification des églises, du mouvement et au-delà II peut représenter l'Eglise dans diverses organisations.

Note:

Il est à noter que dans le cadre d'église locales des anciens, membres de conseils ou des personnes engagées dans la communauté peuvent exprimer des services avec des connotations ou des orientations qui caractérisent les ministères décrits ci-dessus. Il est même important d'être sensibles au développement et à la représentation de ceux-ci dans un cadre local.